Conseil communal du 20 mai 2025

Notes de synthèse

Séance publique

Notes de synthèse

1. ***SYNDICAT D'INITIATIVE : PROPOSITION DE REPRESENTANTS A L'ORGANE D'ADMINISTRATION :***

   Suite à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, il est proposé au Conseil de prendre acte de la désignation des représentants de la Ville à l'Organe d'administration du Syndicat d'initiative.

2. ***DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL COMMUNAL EN MATIERE D'OPERATIONS PATRIMONIALES :***

   Afin de simplifier et optimiser le processus décisionnel au sein de la Ville, il est proposé au Conseil de donner délégation au Collège communal en matière d'opérations patrimoniales immobilières, mobilières et aux donations et legs dénués de charge ou condition dont le montant estimé est inférieur à 60 000 EUR.

3. ***LE LOGIS SAINT-GHISLAINOIS : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :***

   Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire Logis Saint-Ghislainois du 4 juin 2025 ainsi que les points inscrits à l'ordre du jour.

4. ***INTERCOMMUNALE iMio : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :***

   Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale iMio du 10 juin 2025 ainsi que les points inscrits à l'ordre du jour.

5. ***ASBL CONTRAT RIVIERE DU SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA HAINE : CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2028 - APPROBATION :***

   Il est proposé au Conseil d'approuver la convention de partenariat pour les années 2026 à 2028 entre la Ville et l'ASBL "Contrat de Rivière du Sous-Bassin Hydrographique de la Haine".

6. ***MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250065) : AMELIORATION DE LA RUE DU MARECHAL - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :***

   Il est proposé au Conseil d'approuver le marché d'amélioration de la rue Maréchal (réfection complète).

7. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250010) : REMPLACEMENT DU VEHICULE DU SERVICE ACHATS ET LOGISTIQUE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché du remplacement du véhicule du service Achats et Logistique.

8. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250009) : EGOUTTAGE DE LA RUE DE L'EGLISE A TERTRE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché d'égouttage de la rue de l'Eglise à Tertre.

9. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250008) : ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE VOIRIES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché d'entretien extraordinaire de voiries.

10. *SERVICE ECRIVAIN PUBLIC : MODIFICATION - INFORMATION :*

Il est proposé au Conseil de prendre acte du changement de désignation concernant l'Ecrivain public.

11. *CHARTE COMMUNALE DE L'INCLUSION DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION :*

Il est proposé au Conseil de :
- renouveler l'adhésion de la Ville de Saint-Ghislain à la Charte Communale de l'Inclusion de la Personne en Situation de Handicap
- introduire sa candidature au Label Handycity pour la mandature 2024-2030.

12. *ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : RESTRUCTURATION :*

Il est proposé au Conseil de restructurer, pour la rentrée scolaire 2025-2026, les groupes scolaires de Baudour (FASE 1253) et Jean Rolland (FASE 1254) en rattachant au groupe scolaire Jean Rolland, l'implantation de la rue Olivier Lhoir à Tertre (FASE 2486) qui dépend actuellement du groupe scolaire de Baudour.

13. *ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR "ELEVES" DES ECOLES COMMUNALES FONDAMENTALES - AVENANT :*

Il est proposé au Conseil d'approuver la proposition d'avenant au ROI des écoles fondamentales communales intégrant la proposition émise par le Conseil de participation de Douvrain, à savoir : d'ajouter dans le document que le dossier de signalement est joint au dossier de l'élève et conservé selon les dispositions réglementaires d'archivage en la matière.

14. *SECRETARIAT DU BOURGMESTRE : CREATION, CADRE ET STATUTS :*

Il est proposé au Conseil de :
- instituer un secrétariat auprès de la Bourgmestre pour la durée de la mandature.
- arrêter le cadre du personnel attaché au secrétariat de la Bourgmestre comme suit :
    - Un·e responsable de communication (équivalent temps plein, niveau A)

Notes de synthese

- Un·e chef·fe de service administratif (équivalent temps plein, niveau C)

- fixer le statut administratif du personnel attaché au secrétariat conformément au statut administratif du personnel communal, sauf spécificités expressément prévues dans la délibération.

15. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente est mis à disposition des Conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance.

Huis clos

Notes de synthèse